



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle technique des véhicules

Question écrite n° 13474

Texte de la question

M. Louis Cosyns attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les revendications des réparateurs automobiles. Ils souhaitent la mise en place d'un contrôle technique pour les véhicules de plus de six ans. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur cette revendication.

Texte de la réponse

Les véhicules âgés de plus de 6 ans font déjà l'objet d'un contrôle technique, annuel pour les poids lourds et les véhicules de transport en commun et bisannuel pour les voitures particulières et utilitaires légers. Les conditions d'exécution de ces contrôles et en particulier leur périodicité, sont encadrées par une directive communautaire. Cette directive fait l'objet d'un réexamen par la commission européenne, qui a indiqué qu'elle ferait une proposition de modification de ce texte à l'automne 2009.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13474

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8162

Réponse publiée le : 28 juillet 2009, page 7528